

Entente de partenariat avec le Parc national de Frontenac

Les citoyens appelés à faire le plein de nature

Lac-Mégantic, le 16 mai 2023 – Les municipalités de Lambton, Saint-Romain, Stornoway et Stratford ont récemment signé une entente de partenariat avec le Parc national de Frontenac. En effet, depuis quelques mois, les mairesses de Saint-Romain, Stornoway et Stratford souhaitent favoriser l'accessibilité au Parc national de Frontenac à leur population. En avril dernier, une entente a été conclue dans laquelle des incitatifs financiers octroyés aux personnes habitant ces municipalités limitrophes et des gratuités offertes par le Parc national de Frontenac sont prévus. La municipalité de Lambton, qui depuis plusieurs années prenait déjà en charge une partie du coût de la carte annuelle du parc, a décidé de se joindre au groupe pour bonifier son offre.

Ainsi, outre la prise en charge de 50 % de la carte annuelle pour le Parc national de Frontenac, l'entente prévoit également un accès quotidien (2 adultes) aux nouveaux résidents, 10 cartes annuelles à cinq (5) familles bénéficiant d'un service d'aide et une journée porte ouverte exclusive réservée aux citoyennes et aux citoyens des municipalités partenaires, et ce, chaque année.

M. Éric Lessard, directeur du Parc national de Frontenac précise : « La volonté de la SÉPAQ est que la population locale s'approprie davantage les parcs nationaux et puisse y vivre des expériences positives de plein air, tout en respectant cette nature qui, dans le Granit, est omniprésente. Participer à cette réflexion avec les membres de mon équipe nous a permis de nous rapprocher du monde municipal et de mieux appréhender leurs attentes vis-à-vis du parc. »

D'une même voix, Mesdames Suzie Roy, mairesse de Saint-Romain, Martine Brouard, mairesse de Stornoway, Denyse Blanchet mairesse de Stratford, de même que M. Ghislain Breton, maire de Lambton ajoutent : « Nous avons la chance de vivre dans un environnement qui fait l'envie de nombreux visiteurs. Il est clair que nous devons penser à nos citoyennes et citoyens afin de leur permettre d'en profiter le plus avantageusement possible. Nous avons eu la chance de trouver en la personne de M. Éric Lessard, directeur du Parc national de Frontenac, et de son équipe, une écoute attentive et une volonté de contribuer à cet objectif. »

La MRC du Granit, via la préfète Madame Monique Phérvong Lenoir, a agi comme facilitatrice dans le rapprochement du milieu municipal et de la direction du Parc, ainsi que dans la réflexion qui a mené à cette entente.

« La bonne volonté de toutes les parties a permis d'aboutir à un résultat bénéfique pour nos familles qui pourront ainsi mieux profiter d'un milieu naturel préservé et des multiples activités du parc. J'en suis profondément ravie », conclut Mme Monique Phérvong Lenoir.

Les citoyennes et les citoyens des municipalités signataires de cette entente sont invités à contacter leur bureau municipal pour en connaître les modalités spécifiques.

- 30 -

Source

Véronique Lachance
Agente aux communications
MRC du Granit
☎ 819 583-0181, poste 117
✉ vlachance@mrcgranit.qc.ca

Informations

Suzie Veilleux
responsable du service à la clientèle
Parc national de Frontenac